

N°17-06-69

L'an deux mil dix-sept, le lundi 12 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 1^{er} juin 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ;
Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; CORDIER A. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame BOIN E.

Messieurs LHEUREUX M. ; CROQUELOIS J.M. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BACQUET J.

Absents :

Messieurs GARENAUX M. ; GALLET J.M. ;

Monsieur Jean-Claude COYOT est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Christian LEROY

La Maison de Pierre, maison d'accueil non permanent de personnes handicapées ou dépendantes a déposé une demande de subvention pour l'acquisition d'un défibrillateur. Le montant sollicité est de 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire **ACCORDE** 500 € à la Maison de Pierre pour l'acquisition d'un défibrillateur. La dépense sera réglée sur le crédit porté à l'article 6574 du BP 2017.

Pour extrait conforme.
Le Président,

